

Avis Financier

AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI** (Part I : FR0010830844 ; Part E : FR0010830885 ; Part P : FR0010829697 ; Part CDN : FR0012330074 ; Part B-C : FR0013192820 ; Part B-D : FR0013340999 ; Part S : FR0013224342 ; Part R : FR0013289360 ; Part R1 : FR0013385051 ; Part R2 : FR0013508934 ; Part PM : FR0013463155 ; Part I3-EUR : FR0013456076 ; Part O : FR0014002KK8) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes à compter du 1^{er} juin 2022 :

- Suppression du ratio de 75 % minimum de l'actif investis en titres de créance pouvant bénéficier d'une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poors, ou Fitch ou allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's). Désormais, la gestion pourra recourir à ces mêmes titres sans minimum.
- Les instruments du marché obligataire et monétaire
 - o intégreront les Senior Non Preferred
 - o tandis que les titres participatifs seront supprimés
 - o Les obligations convertibles seront supprimées de la description des titres intégrant des dérivés.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les autres caractéristiques d'AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI demeurent inchangées.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque part ainsi que le prospectus d'AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI sont disponibles sur le site internet : www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.